

Léon XIII

21 avril 1878

Lettre encyclique *Inscrutabili Dei Consilio*

Sur les maux de la société moderne, leurs causes et leurs remèdes

A tous nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde catholique, en grâce et communion avec le Siège apostolique.

Léon XIII, Pape.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique,

A peine élevé, par un impénétrable dessein de Dieu et sans le mériter, au faîte de la Dignité apostolique, Nous Nous sommes senti poussé par un vif désir et par une sorte de nécessité à Nous adresser à Vous par lettre, non seulement pour Vous manifester les sentiments de Notre profonde affection, mais encore pour remplir auprès de Vous, qui avez été appelés à partager Notre sollicitude, les devoirs de la charge que Dieu Nous a confiée, en Vous encourageant à soutenir avec Nous les combats des temps actuels pour l'Eglise de Dieu et le salut des âmes.

En effet, dès les premiers instants de Notre Pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : et cette subversion si générale des vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine ; et cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; et cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestines et les guerres cruelles et sanglantes ; le mépris des lois qui "règlent les mœurs et protègent la justice ; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles, poussés l'un et l'autre jusqu'à cette fureur insensée qui amène partout tant de malheureux à porter, sans trembler, sur eux-mêmes, des mains violentes ; l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion, la malversation, comme aussi l'impudence de ceux qui, commettant les plus grandes fourberies, s'efforcent de se donner l'apparence de défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits ; enfin, cette sorte de peste mortelle qui, s'insinuant dans les membres de la société humaine, ne lui laisse point de repos et lui prépare de nouvelles révolutions et de funestes catastrophes.

Or, Nous Nous sommes convaincu que ces maux ont leur principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très auguste Autorité de l'Eglise qui gouverne le genre humain au nom de Dieu, et qui est la sauvegarde et l'appui de toute autorité légitime. Les ennemis de l'ordre public, qui l'ont parfaitement compris, ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer sans relâche l'Eglise de Dieu, de la rendre odieuse et haïssable par de honteuses calomnies, en la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation, d'affaiblir son autorité et sa force par des blessures sans cesse renouvelées, et de renverser le pouvoir suprême du Pontife romain, qui est ici-bas le gardien et le défenseur des règles éternelles et immuables du bien et du juste. De là donc sont sorties ces lois subversives de la divine constitution de l'Eglise catholique et dont Nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays ; de là, ont découlé et le mépris du pouvoir épiscopal, et les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique et la dispersion

des corps religieux, et la confiscation des biens qui servaient à nourrir les ministres de l'Eglise et les pauvres ; de là encore ce résultat que les institutions publiques consacrées à la charité et à la bienfaisance ont été sous^ traites à la salubre direction de l'Eglise ; de là cette liberté effrénée d'enseigner et de publier tout ce qui est mal, pendant qu'au con^ traire, on viole et on opprime de toute manière le droit de l'Eglise à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Et ce n'est pas un autre but qu'on s'est proposé en s'emparant du Principat temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

Si Nous avons rappelé ces funestes et innombrables maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse qu'un si déplorable état de choses fait naître en Vous par lui-même ; mais c'est parce que Nous comprenons qu'à cette vue Vous reconnaîtrez quelle est la gravité de la situation qui réclame Notre ministère et Notre zèle, et avec quelle sollicitude Nous devons travailler, en ces temps malheureux, à défendre et à garantir de toutes Nos forces l'Eglise du Christ et la dignité de ce Siège Apostolique attaquée par tant de calomnies.

Il est bien clair et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'appuie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice, si un amour sincère n'unit entre elles¹ les volontés des hommes et ne règle heureusement la distinction et les motifs de leurs devoirs mutuels. Or, qui oserait le nier ? N'est-ce pas l'Eglise qui, en prêchant l'Evangile parmi les nations, a fait briller la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de superstitions honteuses et qui les a ramenés à la connaissance du divin Auteur de toutes choses et au respect d'eux-mêmes ? N'est-ce pas l'Eglise qui, faisant disparaître la calamité de l'esclavage, a rappelé les hommes à la dignité de leur très noble nature ? N'est-ce pas elle qui, en déployant sur toutes les plages de la terre l'étendard de la Rédemption, en attirant à elle les sciences et les arts ou en les couvrant de sa protection, qui, par ses excellentes institutions de charité, où toutes les misères trouvent leur soulagement, par ses fondations et par les dépôts dont elle a accepté la garde, a partout civilisé dans ses mœurs privées et publiques le genre humain, l'a relevé de sa misère et l'a formé, avec toute sorte de soins, à un genre de vie conforme à la dignité et à l'espérance humaines ? Et maintenant, si un homme d'un esprit sain compare l'époque où nous vivons, si hostile à la Religion et à l'Eglise de Jésus-Christ, avec ces temps si heureux où l'Eglise était honorée par les peuples comme une Mère, il se convaincra entièrement que notre époque pleine de troubles et de destructions se précipite tout droit et rapidement à sa perte, et que ces temps-là ont été d'autant plus florissants en excellentes institutions, en tranquillité de la vie, en richesse et en prospérité, que les peuples se sont montrés plus soumis au gouvernement de l'église et plus observateurs de ses lois. Que si les biens nombreux que Nous venons de rappeler et qui ont dû leur naissance au ministère de l'Eglise et à son influence salubre sont vraiment des ouvrages et des gloires de la civilisation humaine, il s'en faut donc de beaucoup que l'Eglise de Jésus-Christ abhorre la civilisation et la repousse, puisque c'est à elle, au contraire, qu'elle croit que revient entièrement l'honneur d'avoir été sa nourrice, sa maîtresse et sa mère.

Bien plus, cette sorte de civilisation qui répugne, au contraire, aux saintes doctrines et aux lois de l'Eglise, n'est autre chose qu'une fausse civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples qui n'ont pas vu briller la lumière de l'Evangile ; dans leur vie, on a pu apercevoir quelques faux dehors d'une éducation plus cultivée, mais les vrais et solides biens de la civilisation n'y ont pas prospéré.

Une faut point, en effet, considérer comme une civilisation parfaite celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime ; et on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortège honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. Ce sont là des principes erronés, pervers et faux ; ils ne sauraient donc assurément avoir la

force de perfectionner la nature humaine et de la faire prospérer, car *le péché fait les hommes misérables* (1); il devient, au contraire, absolument inévitable qu'après avoir corrompu les esprits et les cœurs, ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi plus tôt ou plus tard la situation et la tranquillité publique à leur dernière perte.

Si on contemple, au contraire, les œuvres du Pontificat Romain que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontife Romains ont noblement et bien mérité de toute la société civile ?

Nos prédécesseurs, en effet, voulant pourvoir au bonheur de peuples, entreprirent des luttes de tout genre, supportèrent des rudes fatigues et n'hésitèrent jamais à s'exposer à d'âpres difficultés ; les yeux fixés au ciel, ils n'abaissèrent point leur front devant les menaces des méchants et ne com mirent pas la bassesse de se laisser détourner de leur devoir, soit par les flatteries, soit par les promesses. Ce fut ce Siège Apostolique qui ramassa les restes de l'antique société détruite et les réunit ensemble. Il fut aussi le flambeau ami qui illumina la civilisation des temps chrétiens ; l'ancre de salut au milieu des plus terribles tempêtes qui aient agité la race humaine ; le lien sacré de la concorde qui unit entre elles des nations éloignées et de mœurs diverses ; il fut enfin le centre commun où Ton venait chercher aussi bien la doctrine de la foi et de la religion que les auspices de paix et les conseils des actes à accomplir. Quoi de plus ? C'est la gloire des Pontifes Romains de s'être toujours et sans relâche opposés comme un mur et un rempart à ce que la société humaine ne retom bât point dans la superstition et l'antique barbarie.

Mais, plutôt au ciel que cette autorité salutare n'eût jamais été négligée ou répudiée ! Le pouvoir civil n'eût pas alors perdu cette auréole auguste et sacrée qui le distinguait, que la religion lui avait donnée et qui, seule, rend l'état d'obéissance noble et digne de l'homme ; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres qui ont été la funeste cause de calamités et de meurtres ; et tant de royaumes, autrefois très florissants, tombés aujourd'hui du faite de la prospérité, ne seraient point accablés sous le poids de toutes sortes de misères. Nous avons encore un exemple des malheurs qu'entraîne la répudiation de l'autorité de l'Eglise dans les peuples orientaux qui, en brisant les liens très doux qui les unissaient à ce Siège Apostolique, ont perdu la splendeur de leur antique réputation, la gloire des sciences et des lettres et la dignité de leur empire.

Or, ces admirables bienfaits que le Siège Apostolique a répandus sur toutes les plages de la terre, et dont font foi les plus illustres monuments de tous les temps, ont été spécialement ressentis par ce pays d'Italie qui a tiré du Pontificat Romain des fruits d'autant plus abondants que, par le fait de sa situation, il s'en trouvait plus rapproché. C'est, en effet, aux Pontifes Romains que l'Italie doit se reconnaître redevable de la gloire solide et de la grandeur dont elle a brillé au milieu des autres nations. Leur autorité et leurs soins paternels l'ont plusieurs fois protégée contre les vives attaques des ennemis, et c'est* d'eux qu'elle a reçu le soulagement et le secours nécessaire pour que la foi catholique fût toujours intégralement conservée dans le cœur des Italiens.

Ces mérites de Nos prédécesseurs, pour n'en point citer d'autres, Nous sont surtout attestés par l'histoire des temps de saint Léon le Grand, d'Alexandre III, d'Innocent III, de saint Pie V, de Léon X et d'autres Pontifes, par les soins et sous les auspices desquels l'Italie échappa à la dernière destruction dont elle était menacée par les barbares, conserva intacte l'antique foi, et, au milieu des ténèbres et de la barbarie d'une époque plus grossière, développa la lumière des sciences et la splendeur des arts, et les conserva florissants. Ils nous sont attestés encore par cette sainte ville, siège des Pontifes, qui a tiré d'eux ce très grand avantage d'être, non seulement la plus forte citadelle de la loi, mais encore d'avoir obtenu l'admiration et le respect du monde entier en devenant l'asile des beaux-arts et la demeure de la sagesse. Comme la grandeur de ces choses a été transmise au souvenir éternel de la postérité par les monuments de l'histoire, il est aisé de comprendre que ce n'est que par une volonté hostile et une indigne calomnie, employées l'une et l'autre à tromper les hommes,

qu'on a fait accroire, par la parole et par les écrits, que ce Siège Apostolique était un obstacle à la civilisation des peuples et à la prospérité de l'Italie.

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde tout entier sont placées sur cette force si favorable au bien et à l'unité de tous- dont jouit l'autorité du Siège Apostolique et sur ce lien si étroit qui unit tous les fidèles au Pontife Romain, Nous comprenons que Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de conserver religieusement intacte sa dignité à la Chaire Romaine et de resserrer de plus en plus l'union des membres avec la tête et celle des fils avec leur Père.

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout, autant qu'il est en Notre pouvoir, les droits de la liberté de ce Saint-Siège, Nous ne cesserons jamais de combattre pour conserver à Notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de Notre ministère et de Notre puissance, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Sagesse avaient autrefois placé les Pontifes Romains. Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par désir de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussé à demander ce retour ; mais bien par les devoirs de Notre charge et par les engagements religieux du serment qui Nous lie : Nous y sommes en outre poussé, non seulement par la considération que ce principal Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinement constaté que, lorsqu'il s'agit du Principal temporel du Siège Apostolique, c'est la cause même du bien public et du salut de toute la société humaine qui est en question. Il suit de là que, à raison du devoir de Notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la Sainte Eglise, Nous ne pouvons Nous dispenser de renouveler et de confirmer dans cette lettre les déclarations et les protestations que Notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées, tant contre l'occupation du pouvoir temporel que contre la violation des droits de l'Eglise Romaine. Nous tournons en même temps Notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples, et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom du Dieu très puissant, de ne pas repousser l'aide que l'Eglise leur offre dans un moment aussi nécessaire d'entourer amicalement, comme de soins unanimes, cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour étroit et d'un profond respect. Fasse le ciel qu'ils reconnaissent la vérité de tout ce que Nous avons dit, et qu'ils se persuadent que la doctrine de Jésus-Christ, comme disait saint Augustin, est *le grand salut du pays quand on y conforme ses actes* (1) ! Puissent-ils comprendre que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques, dépendent de la conservation de l'Eglise et de l'obéissance qu'on lui prête, et appliquer alors toutes leurs pensées et tous leurs soins à l'aire disparaître les maux dont l'Eglise et son Chef visible sont affligés !

Puisse-t-il enfin en résulter que les peuples qu'ils gouvernent entrent dans la voie de la justice et de la paix et jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de gloire !

Voulant aussi ensuite maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur suprême, Nous- Vous engageons ici, avec une affection toute particulière, Vénérables Frères, et Nous Vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par Votre zèle sacerdotal et Votre vigilance pastorale, les fidèles qui Vous ont été confiés, afin qu'ils s'attachent, de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Eglise. Sur ce sujet, les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : *Veillez et ce que personne ne vous trompe par Le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde et non suivant Jésus-Christ* (2), ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprover les erreurs qui faisaient irruption et de les frapper des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ses condamnations du haut de ce

Siège Apostolique de vérité et Nous demandons vivement en même temps au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même croyance, pensent et parlent absolument comme Nous. Votre devoir à Vous, Vénérables Frères, est d'employer Vos soins assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines et à faire pénétrer à propos dans l'esprit des fidèles les principes de la foi catholique pour qu'ils y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font de grands efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des principes qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler ardemment à faire prospérer non seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à ne pas s'écarter de la foi catholique dans l'enseignement des lettres et des sciences et en particulier de la philosophie de laquelle dépend, en grande partie, la vraie directions des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui aplanir la voie et de la défendre contre ses assaillants, comme nous Vont enseigné, par leur exemple et leurs écrits, le grand Augustin et le docteur angélique, et tous les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille, de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa liberté que par ces lois que le divin Auteur lui a lui-même fixées en l'instituant dans l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, en élevant à la dignité de sacrement l'alliance du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Eglise, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant* aux parents qu'aux enfants des moyens très efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle.

Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour la sainteté de ce grand sacrement, l'ont rabaissé au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses ; des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relâchés et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est impossible que la vue de cette misère et de ces calamités lamentables, Vénérables Frères, n'excite pas Votre zèle et ne Vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à Votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien et à obéir aux lois de l'Eglise qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que Vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier ; car, de même que d'un tronc pourri ne peuvent naître que des branches gâtées et des fruits misérables, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles s'étend, par une triste contagion, sur tous les citoyens et devient un mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique, une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associations qui ont été plus particulièrement instituées, surtout dans ces temps-ci, pour favoriser les intérêts catholiques.

Ce sont, en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de Nos vœux et de Nos espérances ; mais, comme Dieu a fait les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Eglise pour le salut des peuples, en promet-

tant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à Vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Eglise et dans le magistère infaillible de cette Chaire Apostolique.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de clore cette lettre, Nous éprouvons le besoin de Vous faire part de Notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi Vous et Vous unissent si parfaitement à ce Siège Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et prospère de temps meilleurs pour l'Eglise ; elle procure un très grand soulagement à Notre faiblesse et relève aussi d'une façon heureuse Notre esprit, en Nous aidant à soutenir avec ardeur, dans la difficile charge que Nous avons reçue, toutes les fatigues et tous les combats pour l'Eglise de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de Vous manifester ces déclarations d'amour et d'obéissance que, dans ces commencements de Notre Pontificat, Vous, Vénérables Frères, Vous avez faites à Notre humble personne et que Nous ont aussi faites tant d'ecclésiastiques et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages accomplis et par tant d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à Notre si digne Prédécesseur sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage. A la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant et à Vous, Vénérables Frères, et à tous ces Fils chéris de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent Notre cœur, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, Votre zèle et Votre amour, ainsi que ceux des fidèles, ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur du Dieu très miséricordieux, et à lui faire jeter un regard de bienveillance sur son troupeau et accorder la paix et la victoire à l'Eglise. Et comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire Nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander,

Nous Vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine Immaculée des Cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, patron céleste de l'Eglise, et les saints apôtres Pierre -et Paul, au puissant patronage desquels Nous recommandons Notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où Nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient, pour Vous et pour tout le troupeau du Seigneur heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu, qui est si bon, d'effacer les fautes que nous avons commises et de Nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles Nous ont méritée, et cela par la vertu de ce Sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la « sentence portée contre nous ».

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous », Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous Vous accordons, à Vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à Nos chers fils le clergé et les fidèles de vos Eglises, la bénédiction apostolique comme gage de Notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril de l'an 1878, la première

année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE